



Calcul ARE France Travail statut indépendant

Par Cafarnaum26

Bonjour,

Je poste sur ce forum aujourd'hui car j'ai une question concernant l'ARE en indépendant/freelance. Actuellement, je suis au chômage suite à une rupture conventionnelle avec mon employeur. Ayant déjà été au chômage durant six mois il y a deux ans, j'ai repris mes anciens droits. Je peux bénéficier du droit d'option grâce à des salaires plus élevés durant mes deux dernières périodes en contrat d'apprentissage.

A la rentrée prochaine, je devrais reprendre une nouvelle alternance. Mais d'ici un an, je souhaite me lancer en indépendant.

Ma question est la suivante : y'a-t-il un nouveau calcul des allocations de retour à l'emploi dès lors que l'on s'inscrit à France Travail en tant qu'indépendant / freelance ?

Actuellement, j'ai 491 jours d'indemnisation possible, et France Travail me propose 411 jours pour 300? de + par mois.

J'imagine que je pourrais bénéficier du droit d'option une fois que je serai indépendant et de nouveau inscrit à France Travail... Mais dans le doute, je préfère demander si, de votre point de vue, il vaut mieux rester sur 491 jours, reprendre une alternance à la rentrée, ou passer sur 411 jours dans l'immédiat, avec le risque de ne pas avoir trop de temps d'indemnisation dès lors que je me lancerai en indépendant...

Merci d'avance de vos réponses,

Cordialement,

Par ESP

Bonsoir

Il n'est pas en notre pouvoir sur ce site, de vous guider vers une voie ou une autre.

Le montant de l'ATI est forfaitaire et s'élève à 26,30 ? par jour pendant 182 jours... Retrouver toutes les infos sur le site France Travail.